

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	15.03.2019			DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol		Lié à :(obligatoire) ad 18.044
Titre : Amendement au projet de loi portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir)		
Contenu :		
<p>Article 111, alinéa 4</p> <p>⁴L'impôt est calculé au taux de <u>2.8 ‰</u> de l'estimation cadastrale des immeubles de placement.</p>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Laurent Debrot		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :